Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 8 (1923)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Juin 1923. N° 6. 8me année

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).
Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.) : A. Mounoud, pasteur, Palézieux.

AVIS

En suite d'entente avec l'Administration fédérale, *l'adresse télégraphique* de la Caisse centrale est « *Raiffeisenbank St-Gall* » (2 mots).

Le rapport annuel, dont nous donnons l'essentiel dans le présent numéro, paraîtra sous peu et sera envoyé à toutes les Caisses dans les proportions habituelles Les Caisses qui désireraient en recevoir un nombre plus grand d'exemplaires voudront bien en aviser immédiatement le Bureau de St-Gall.

Rapport annuel

de l'Union suisse des Caisses de Crédit mutuel (Système Raiffeisen) pour l'année 1922

Mélancoliquement, l'année 1922 a clos sa pitoyable existence, sans réaliser les espoirs que nous avions mis en elle ; elle laisse l'Europe dans cette situation politique et économique, chaotique et décevante, qui ne fait que s'accentuer depuis la journée de Versailles. La cause principale du malaise général est toujours cette lutte âpre et sans merci qui se poursuit dans le domaine économique, le désaccord qui règne sur la grande question des réparations. Les colloques d'hommes d'état, les conférences internationales se succédant dans une ambiance d'égoïsme national, n'aboutissent à aucun résultat tangible. Seul, un effort collectif en plein esprit de solidarité, sachant faire les sacrifices mutuels nécessaires, ramènera l'harmonie dans les relations mondiales.

Si la lutte sanglante a cessé, l'Europe ne connait cependant pas encore la vraie paix, et l'horizon politique reste plein de nuages menaçants ; les nations ployent sous le fardeau de dettes formidables, et de quelque côté que nous tournions les yeux, ce n'est que le spectacle affligeant du marasme général.

La Société des Nations n'a pu également ouvrir la voie à cette collaboration pacifique des gouvernements pour l'apaisement général dans tous les domaines. Son appui financier à l'Autriche agonisante fut cependant efficace, et nous espérons fermement qu'il contribuera à la reconstitution de ce pays.

L'avenir reste incertain ; il dépend de la situation politique, de la solution plus ou moins favorable des différents grands problèmes économiques, et de l'Amérique, qui, forte aujourd'hui, financièrement et économiquement, pourrait améliorer grandement, par son appui, la situation de notre continent.

Pays où le commerce international est à un très haut degré, la Suisse souffre spécialement de la confusion économique générale. L'instabilité persistante des changes, les entraves douanières de tous genres, la fermeture des certains débouchés prolongent cet état de crise dans laquelle se débat notre pays.

Le commerce d'exportation se heurte toujours à de grandes difficultés. Par des subsides spéciaux, dits de change, la Confédération est venue en aide à certaines industries, comme l'horlogerie, la broderie, la manufacture du tabac. Pour lutter contre la concurrence étrangère, on a aussi cherché à réduire les frais de fabrication. Ainsi, par la collaboration de l'Etat, du patron et de l'ouvrier, on put heureusement diminuer le nombre des faillites avec leurs conséquences néfastes. Le chômage reste une des questions préoccupant le plus nos pouvoirs publics, quoique, grâce à des reprises temporaires d'activité et ensuite d'une émigration très forte, le nombre des « sans-travail », qui durant l'année atteignait encore 100,000, ait été réduit à 53,000 environ, au 31 décembre.

L'année 1922 fut pour *l'agriculture*, une année de crise intense. Les conditions atmosphériques déplorables, les ravages des vers blancs, furent funestes à la production qui fut une des plus déficitaire qui ait été enregistrée depuis bien des années. La récolte en foin, regain, céréales fut nulle, tant au point de vue de la qualité que de la quantité. Seuls les arbres fruitiers produisirent à profusion, sans grand profit, cependant, pour la bourse de leurs propriétaires ; grâce à l'encombrement du marché, à l'impossibilité de trouver des débouchés, les prix subirent une telle baisse qu'ils ne couvrirent souvent plus les frais de culture et de main-d'œuvre. Le *vignoble* rendit aussi en abondance, entraînant également une forte baisse de prix de nos crus.

Ensuite des difficultés d'exportation, le prix du bétail et des fromages subit un avilissement complet, dont les conséquences furent des plus néfastes pour nos campagnes.

Partout, l'Etat tendit sa main secourable : crédits spéciaux pour l'élevage du bétail, subsides à l'Union des fromagers, utilisation des fruits encombrant le marché, par la régie fédérale des alcools, etc.

Pour l'artisan, l'ouvrier, le petit industriel, dont la situation est si étroitement liée à celle de l'agriculteur l'année ne fut pas brillante non plus. Ce dernier, manquant de ressources nécessaires, dut, en bien des cas, renvoyer à plus tard les constructions, les achats, et même les réparations les plus urgentes.

Pour enrayer dans la mesure du possible, les effets de la crise économique, la Confédération a fait des sacrifices financiers considérables. Son budget, ainsi que ceux des cantons et des villes, sont fortement grevés et les impôts atteignent un niveau qui ne peut guère être dépassé. Il importe de réagir contre une politique qui ne voit de salut que dans l'intervention de l'Etat et de ses subventions. Nous ne pouvons qu'approuver les efforts de nos directeurs de finances qui cherchent enfin, en proportionnant les dépenses aux ressources, à équilibrer les budgets vacillants.

Le marché monétaire est le miroir de la situation politique et économique d'un pays ; l'année 1922 nous en donne une image frappante.

Par suite de la stagnation générale des affaires, une quantité considérable de capitaux qui, en temps ordinaire, étaient investis dans l'industrie et le commerce, restèrent sur le marché, sans trouver occasion de placement, produisant une surabondance de disponibilités. Les émissions d'emprunts officiels devaient profiter de cette situation : c'est ainsi que la Confédération qui, il y a un an, plaçait avec peine un emprunt au 6 pour cent, obtint plein succès, en émettant 200 millions au 4 %.

Vu la rente très minime des titres indigènes, les placements à l'étranger présentèrent de nouveau un attrait spécial. Le résultat du scrutin de 24 septembre 1922, où le peuple suisse repoussait la loi contre les menées révolutionnaires, entraîna subitement une nouvelle tension sur notre marché financier. La majorité négative qui avait rejeté le projet Haeberlin, se retrouverait-elle, fidèle à la voix des mauvais bergers, pour adopter l'initiative du prélèvement sur les fortunes ? Les conséquences de cette crainte se firent immédiatement sentir ; l'étranger retira une partie des sommes placées chez nous ; nos propres capitaux s'acheminèrent au-delà de nos frontières ; la couverture métallique de la Banque Nationale diminua, portant ainsi atteinte à notre prestige et à notre crédit national. La radieuse journée du 3 décembre, où le peuple suisse rendit son verdict et repoussa cette initiative insensée, devait ramener petit à petit la confiance. Le mouvement de baisse qui s'accentuait s'en trouva cependant fortement enrayé.

L'abondance des capitaux produisit une baisse considérable du taux de l'argent à vue, et les taux débiteurs baissèrent aussi progressivement. Les établissements financiers ne peuvent consentir des prêts à long terme, que dans la mesure où ils disposent également de placements fermes, pour lesquels ils ont dû bonifier du 5 1/2, voir même du 6 pour cent. Une baisse immédiate, représenterait pour eux des pertes effectives considérables. La baisse interviendra, progressivement, au fur et à mesure que les engagements à gros intérêts s'éteindront. Toutefois elle a été un peu accélérée par l'abondance monetaire, et le taux hypothécaire, si important pour l'agriculteur, a déjà pu être réduit au 5 pour cent environ.

Rapport sur l'exercice 1922

L'exercice écoulé ne se fait pas remarquer par un grand nombre de nouvelles fondations comme ce fut le cas en 1920-1921, mais plutôt par un raffermissement général des Caisses affiliées et de l'Union. Malgré la crise agricole toutes nos Caisses restèrent intactes ; elles eurent largement l'occasion d'affirmer leur utilité, et elles rendirent des services immenses à leurs membres, en leur ouvrant des crédits à des conditions favorables, les aidant à surmonter les jours difficiles. Le campagnard offrit ainsi à la crise une résistance qui dépassa toute attente. Une fois de plus sont démontrées toute la valeur et la puissance de la coopération et de l'entr'aide mutuel dans le domaine du crédit agricole.

Les plus sceptiques eux-mêmes sont convaincus aujourd'hui, que les principes à la base de nos organisations sont les meilleurs pour un institut de crédit rural. C'est ainsi que nous voyons une Caisse d'épargne ancienne se transformer en Caisse Raiffeisen ; en maints endroits se trouvent des terrains bien préparés où notre œuvre germera, et où des Caisses se fonderont.

Seize Caisses nouvelles ont été admises, en 1922, dans le faisceau national, dont onze pour la Suisse allemande et cinq pour la Suisse française. Le nombre des membres s'est également accru de 1803. **L'Union Suisse comptait au 31 décembre, 318 Caisses, avec 26,169 membres.** Ainsi que depuis plusieurs années, nous n'avons eu aucune démission ou liquidation à enregistrer. Le canton d'Argovie accuse, comme en 1921, le plus grand nombre de nouvelles fondations. Une Caisse vaudoise qui, jusqu'à ce jour, avait persisté à se tenir à l'écart, isolée, nous a également presenté sa demande d'admission.

Malgré la crise, 1/5 des Caisses seulement accusent une diminution du chiffre des dépôts. La moitié de cette réduction frappe la Suisse française, où les récoltes furent spécialement mauvaises et nécessitèrent le retrait des économies réalisées les années précédentes. L'augmentation du chiffre des dépôts atteint 11,9 millions, comme l'an dernier, approximativement, portant **à Fr. 124,841,645.66 le bilan total de l'ensemble des Caisses. Le mouvement général se monte à 285,4 millions,** soit de 5 millions à peu près, inférieur à celui de l'an dernier. **Le bénéfice** est en augmentation de fr. 40,000 et **atteint Fr. 435,000**

On comprend mieux aujourd'hui le grand rôle de la Caisse de Crédit Mutuel comme institut local pour la distribution rationnelle du crédit d'exploitation ; on apprécie son système d'amortissement, déchargeant graduellement les coobligés et permettant l'ouverture de nouveaux crédits à d'autres associés. Nos Caisses ont pu ainsi, grâce aussi à l'appui de la Caisse Centrale, répondre à tous les besoins ordinaires de leurs sociétaires.

Les amortissements et la rentrée des intérêts se sont effectués normalement, et de façon absolument satisfaisante; ici ou là cependant on dut prendre en considération des situations spéciales.

L'abondance des disponibilités améliora les conditions générales du crédit d'exploitation, qui, ordinai-

rement, surtout en temps de crise, sont si difficiles. Plusieurs Caisses ont même réduit le taux du crédit d'exploitation au niveau de celui du crédit hypothécaire.

Exception faite de quelques Caisses qui sortirent de leur cercle ordinaire d'activité, en ouvrant des comptes de caractère industriel, il n'y eu aucune perte à enregistrer et aucune n'est à craindre. Les organes d'administration de nos Caisses, formés dans leur grande majorité d'agriculteurs, surent veiller, lors de l'ouverture de crédits, à parer aux effets de la crise.

On s'occupe activement à Berne, actuellement, de la question de la lettre de gage. Personne ne semble être chaud partisan de ce projet, inspiré des méthodes financières en faveur dans certains pays étrangers. La Confédération a-t-elle le droit de créer un semblable monopole fédéral ?... répond-il vraiment à un besoin général ?... Comme toutes les banques des milieux agricoles, les Caisses Raiffeisen craignent surtout, comme ce fut le cas pour le projet d'une Caisse d'épargne postale, le drainage des capitaux ruraux. Nous estimons qu'une lettre fédérale de gage n'a pas sa raison d'être à la campagne ; le crédit hypothécaire peut parfaitement bien être distribué par nos établissements hypothécaires cantonaux, le crédit d'amélioration par la Banque Nationale Suisse, et le crédit d'exploitation, par les banques rurales et les Caisses Raiffeisen. La lettre de gage ne résoudrait en outre pas, dans les milieux urbains, la question tout aussi importante du placement de la seconde hypothèque. La Caisse de prêts de la Confédération peut également, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, parer à tous les besoins extraordinaires.

Il est difficile d'implanter, surtout dans les milieux non professionnels, les prescriptions si compliquées, hélas, des lois fédérales. Que de conflits, que de difficultés s'élevèrent dans le cours de cet exercice entre nos Caisses et l'administration fédérale des contributions, au sujet de l'application de la loi sur le droit de timbre fédéral, et de l'impôt fédéral sur les coupons! Par des circulaires spéciales, nous commentâmes et cherchâmes à expliquer les prescriptions de l'administration fédérale. Ces questions nous coutèrent d'innombrables correspondances, des audiences personnelles, et des ennuis de tous genres. L'expérience a prouvé la nécessité de réviser les conditions d'application de cette loi, si désavantageuses même pour l'administration fédérale.

L'assemblée générale ordinaire de l'Union eu lieu le 15 avril, dans la Salle du Grand Conseil, à Fribourg ; de par l'importance des sujets traités, l'envergure des débats, elle dépassa toutes ses devancières. Par une participation nombreuse des délégués venus de tous les confins du pays, et grâce à la représentation officielle des gouvernements du canton et de la ville, les deux journées de Fribourg furent glorieuses pour notre cause et marqueront dans nos annales. Dans un discours officiel, M. le conseiller d'Etat fribourgeois Chatton reconnut le droit d'existence de nos Caisses et le rôle bienfaisant qu'elles jouent, en fortifiant dans nos campagnes l'esprit de simplicité, d'épargne et d'économie, et en facilitant la petite propriété. Les organes de l'Union furent confirmés pour une nouvelle période de 3 ans, et un projet de fonds de secours pour les Caisses affiliées renvoyé aux Comités Centraux pour étude complémentaire. L'assemblée de Fribourg contribua à la popularisation de l'idée du crédit Raiffeisen ; elle raffermit également fortement les liens unissant nos Caisses affiliées à l'Union Suisse.

Le Bilan de la Caisse centrale

Grâce à une augmentation temporaire des dépôts à vue des Caisses locales auprès de la Caisse Centrale, pendant les 3 premiers trimestres, **le chiffre du bilan** passa de 11 millions à **12,8 millions**. **Le roulement** accuse également une augmentation de 31 millions et ascende **à Fr. 219,644,398,62,** soit le maximum atteint jusqu'ici. **Le Bénéfice** net s'est élevé à fr. **72,807.05** (fr. 58,808,87 l'année précédente), que l'assemblée générale répartit comme suit : 5 pour cent, intérêt au capital social ; fr. 20,000, attribution aux réserves ; le solde soit fr. 3219,55, reporté à compte nouveau. Aucune perte ne fut à enregistrer. Le résultat de l'exercice 1922 peut être considéré comme le plus favorable depuis la fondation de l'Union.

Par un portefeuille d'effets escomptables en tous temps à la Banque Nationale, et par d'importants dépôts à vue en banques, l'Union possède tous les moyens liquides désirables comme. Caisse Centrale de compensation.

Les opérations sur comptes-courants des Caisses affiliées furent beaucoup influencées par la situation politique (initiatives contre les menées révolutionnaires, pour prélèvement sur les fortunes) et par le fait de la réalisation de la plupart des fonds publics à la fin de l'année, ensuite des cours favorables. Les comptes-courants débiteurs sont en diminution de fr. 400,000, et les comptes-courants créanciers, en augmentation de 1,6 millions 151 Caisses étaient débitrices de la Centrale à la fin de l'année, dont 64 utilisaient, à côté du crédit statutaire, des crédits spéciaux pour un chiffre total de 1,2 million.

Selon les prescriptions des statuts, la plupart des dépôts considérables qui affluèrent en automne furent investis en fonds publics indigènes de premier choix, de sorte que le portefeuille des fonds publics ascendait à 4,4 millions contre 2,5 millions l'exercice précédent. Ce chiffre se répartit comme suit : 1,7 millions en obligations de la Confédération , 1,2 millions en obligations des cantons , 0,5 millions en obligations de villes et 1 million en obligations de banques et divers. Pour la première fois depuis bien des années, le compte des effets publics ne demanda aucun amortissement.

Ensuite de la dénonciation par l'Union des dépôts à gros intérêts, les comptes créditeurs (dépôts à terme), sont en diminution de 0,2 millions ; le compte des obligations accuse par contre, une augmentation de fr. 220,000, provenant de la clientèle particulière.

Le compte des frais généraux est spécialement chargé par de nouveaux impôts (impôt de guerre 1921-1924). Les frais d'administration ascendent à fr. 94,000, soit le 0,75 pour cent du chiffre du bilan ; il faut cependant tenir compte que fr. 30,000, soit le 0,25 pour

cent sont représentés par les frais de révision des Caisses affiliées.

Le capital social s'est élevé au chiffre de fr. 1,076,500, fr. 281,000 sont encore exigibles. Etant donné le fait que sur la base des statuts la garantie des Caisses porte encore sur le double du capital social versé, le capital de garantie total, y compris les réserves, constitue ainsi plus du 22 pour cent des dépôts confiés.

Relations financières

Grâce à l'amélioration actuelle des communications postales, les relations financières directes entre la Caisse Centrale et les Caisses affiliées purent s'exercer avec toute la promptitude désirable. Sur quelques places, nous utilisons cependant encore les services de banques correspondantes. Le service de chèques et virements ne prend pied que lentement dans nos milieux agricoles. Il faut reconnaître évidemment que divers inconvénients enrayent malheureusement sa popularisation, en premier lieu, les gros frais d'encaissement que calculent certaines banques pour l'encaissement de chèques sur les Caisses de Crédit. Nous espérons cependant pouvoir résoudre cette difficulté et contribuer ainsi au développement de ce système si simple de paiement.

Suivant la vague de baisse, nous avons réduit successivement les taux créditeurs d'abord au 4 et quart pour cent, puis au 4 pour cent ; les taux débiteurs furent de même réduits. Pour les nouveaux placements à terme, le taux fut ramené également du 5 1/2 pour cent au 4 1/2 pour cent. Les dépôts à terme, confiés à l'Union, jouissant encore des taux élevés de 5, 5 1/2 pour cent, ascendant au chiffre de 2 millions, demandent une prudence spéciale dans la baisse des taux débiteurs. Si nous comparons les taux minimes que bonifient les banques pour les comptes à vue, nous devons constater que notre Caisse Centrale a offert des conditions de 1 à 2 1/2 pour cent plus avantageuses. Notre Caisse Centrale jouit maintenant d'une entière indépendance financière qui lui permet de satisfaire, à des conditions des plus favorables, à tous les besoins courants. Une solidarité absolue est nécessaire de la part de nos Caisses affiliées ; leur devoir naturel est de soutenir leur Caisse Centrale, institution qui leur est propre. Elles travaillent ainsi dans leur intérêt particulier et dans l'intérêt de notre organisation toute entière.

Révisions

186 Caisses ont été révisées durant l'exercice ; l'Union prêta en outre son concours à 53 Caisses pour la mise au point de leurs comptes et bilans.

Les diverses catastrophes de banques qui avaient produit une certaine crise de la confiance du public, et d'autre part, la dépression générale, amenèrent l'Union à exercer elle-même, avec tout le sérieux nécessaire, le mandat de révision des Caisses affiliées.

La plupart des Caisses sont dans une bonne voie ; le caissier, les deux Comités remplissent consciencieusement leur tâche, avec sérieux et désintéressement, assurant une gestion inspirée des vrais principes fondamentaux du système Raiffeisen, et absolument conforme aux statuts. Les Caisses Raiffeisen ont leur domaine d'activité qui leur est propre ; elles ne doivent pas se lancer dans des transactions qui sortent de leur cadre ordinaire et pour lesquelles elles ne sont pas outillées. Les Comités de Direction et de Surveillance ont à accomplir leur tâche avec toute la prudence et l'attention qu'elle demande. Les remarques que peuvent faire les réviseurs sont toujours dans l'intérêt bien entendu de la Caisse, et elles doivent faire l'objet d'une attention spéciale. Vouloir chercher à éviter les prescriptions fondamentales de notre système, comme l'administration gratuite, les répartitions du bénéfice, etc., c'est glisser sur la pente fatale qui peut conduire à l'ébranlement de l'édifice tout entier. **Les révisions sont la force de notre organisation ; elles assurent l'existence de nos Caisses et de l'Union.**

Organes de l'Union

Les deux organes officiels de l'Union : le «Raiffeisenbote», et le «Messager Raiffeisen», ont continué de paraître mensuellement. La rédaction et l'administration du «Messager Raiffeisen» est toujours entre les mains de M. le pasteur Mounoud, à Palézieux, ancien membre du Comité de Direction de l'Union. M. le curé Raemy, à Morlon, lui prête également une collaboration active.

La rédaction du «Raiffeisenbote» a été remise entièrement au Secrétariat de l'Union. Ce journal tire actuellement à 4700 exemplaires.

Le «Raiffeisenbote» laisse un modeste bénéfice, tandis que le produit des abonnements du «Messager» couvre juste ses propres frais.

Comités centraux et personnel

L'assemblée générale du 15 mai 1922, à Fribourg, confirma dans leurs fonctions, pour une nouvelle période de trois ans, les membres des Comités de Direction et de Surveillance.

Le 13 novembre survint le décès de M. Ochsner, juge de paix, à Einsiedeln, membre du Conseil de Surveillance de l'Union depuis 1916, où il avait su se faire apprécier par ses conseils prudents et son esprit conciliant. Nous garderons à M. Ochsner, un souvenir vivant pour son activité au développement de notre organisation.

Aucune mutation n'intervint dans le personnel du Bureau de l'Union. Grâce à une meilleure organisation et à une division rationnelle du travail, nous avons pu, malgré l'augmentation du roulement, répondre au travail courant, sans engager de nouveaux employés.

Bâtiments et bureaux de l'Union

Le bâtiment acquis en 1920, maintenant complètement aménagé, répond entièrement à notre attente. Sa situation favorable, au centre d'activité de la ville, à proximité de la poste et de la gare centrale, contribua à maints points de vue, à l'extension des affaires de l'Union. Avec les subsides de l'Etat, des réparations y furent

opérées pour un chiffre de fr. 9,900. Notre immeuble figure aujourd'hui au bilan pour fr. 170,000 ; les locaux que nous n'utilisons pas momentanément ont pu tous être avantageusement loués.

Dépôt de livres et matériel

Notre service de fournitures qui demande, à lui seul, le travail d un employé, accuse une légère diminution de mouvement par rapport à l'exercice précédent, diminution qui se justifie spécialement par le petit nombre de nouvelles fondations. Les Caisses qui, à l'encontre des statuts, persistent à vouloir s'approvisionner de formulaires ailleurs, le font dans des conditions moins favorables qu'auprès de l'Union, qui veille en outre spécialement à avoir des formulaires offrant toutes garanties comme rédaction juridique et pratique.

Activité des groupes cantonaux

La révision des statuts de 1920 donna aux groupements cantonaux un large champ d'activité. Malheureusement, cette activité n'a pas, jusqu'à ce jour, pris toute l'envergure désirable ; on pourrait faire davantage ici et là pour faire connaître le but de nos Caisses et faciliter ainsi de nouvelles fondations, pour l'étude des différentes questions de caractère local, pour les renseignements à fournir à la presse, etc. Les groupements où des comités actifs travaillent dans ce sens, se font spécialement remarquer par le grand nombre de nouvelles fondations, augmentation du chiffre des membres, des dépôts et du roulement général. Dans les cantons d'Argovie et de St-Gall, il s'est même formé, à part le groupement cantonal, des associations de Caisses de District qui contribuent activement à la propagation des saines idées de la coopération dans le domaine agricole, à l'éducation de la solidarité et de l'entr'aide mutuel. Les résultats obtenus sont des plus satisfaisants.

Nous extrayons ce qui suit des divers rapports qui nous sont parvenus :

Le groupe argovien tint une assemblée de comité et une assemblée générale à laquelle assistaient 72 délégués, représentant 38 Caisses. L'Union était représentée par M. Heuberger, secrétaire. A l'ordre du jour figurait la question toujours actuelle de l'interdiction des placements auprès de nos Caisses Raiffeisen des fonds pupillaires et des communes. Une nouvelle demande sera adressée au Gouvernement afin qu'il soit accordé justice aux Caisses Raiffeisen sur cette question, ou que la chose soit soumise au Grand Conseil. On discuta en outre sur la situation générale économique et sur le projet de fonds de secours. Par quatre nouvelles fondations le chiffre des Caisses atteint quarante-cinq.

Bâle Campagne tint deux assemblées de Comité et deux assemblées de délégués, auxquelles chaque Caisse s'était fait représenter. M. Bücheler, du Bureau Central, représenta l'Union à ces deux réunions, et rapporta à la première sur «le système d'amortissement» des Caisses Raiffeisen. L'exercice fut satisfaisant pour les huit Caisses du Groupe ; elles accusent presque toutes une augmentation du chiffre des dépôts et du roulement. On s'occupe activement de la propagation des idées Raiffeisen et à ouvrir la voie pour de nouvelles fondations.

Le groupe Fribourg-allemand ne tint aucune assemblée, par manque de temps de son président. L'échelle des taux fut soumise à l'appréciation de l'Union Suisse.

Le groupe St-gallois travailla activement. Une assemblée générale où la participation des délégués fut très forte eu lieu à Wattwil pour régler des différentes questions pendantes et pour l'étude de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Union. Des assemblées de district furent également tenues en cinq endroits ; elles contribuèrent puissamment à renseigner les membres des Conseils de Direction et de Surveillance, et pour la popularisation de notre noble cause. Le Comité régla les questions pendantes en quatre séances. Un mémoire fut adressé au Gouvernement, relativement à la révision de loi, fixant le maximum du taux hypothécaire et relativement aux taxes d'inspections de l'Etat, conformément à la loi sur les Caisse d'épargne.

Par la transformation en Caisse Raiffeisen de l'ancienne Caisse d'épargne d'Häggenschwil, et par la fondation de la Caisse de Mosnang, le chiffre total des Caisses du groupe s'éleva à 61.

Le groupement des cantons de Thurgovie, Schaffhouse et Zurich ayant actuellement à sa tête M. le député Häberle, de Neukirch, présenta également une vie fort active. Une assemblée générale eu lieu à Frauenfeld où une nouvelle Caisse venait d'être fondée. On régla les questions pendantes, étudia l'ordre du jour de l'Union et entendit une conférence de M. Heuberger, secrétaire de l'Union, sur le service de chèques et virements. Une seconde assemblée eut lieu en automne, où l'on discuta la question des taux et où les Comités furent invités, ensuite de la dégression du prix du bétail, à procéder à une révision approfondie de tous les engagements, afin de prendre les mesures nécessaires concernant les garanties. Vers la fin de l'année, le Comité s'occupa activement de la propagande pour la fondation de nouvelles Caisses ; des circulaires dans ce but furent adressées à toutes les sociétés de caractère économique, et des conférences furent données.

Le Haut-Valais compte actuellement 28 Caisses, dont trois nouvellement fondées. Une de ces dernières, la Caisse de Saas-Grund, ne s'affilia toutefois pas à l'Union. L'actif président du groupe, M. le curé Werlen, avec la collaboration de M. le député Mathieu et M. le curé Amherd, tint des conférences à Saas-Grund et à Steg. Il représenta les Caisses Raiffeisen dans la Commission parlementaire nommée par le Département des finances, pour l'étude d'une nouvelle loi financière. Une assemblée générale eut lieu le 23 octobre à laquelle assistaient les délégués de presque toutes les Caisses, ainsi qu'un représentant de l'Union. M. le Dr en droit Metry, à Loèche, y donna un très intéressant exposé sur «Comment on assure les prêts !»

Le Bas-Valais tint en 1922, une assemblée de Comité et une assemblée de délégués, pour l'étude des questions, à l'ordre du jour pour l'assemblée générale de l'Union. Un cours pour caissiers, qui dura deux jours, eut lieu en février, à Martigny, sous la direction de M. Heuberger, secrétaire de l'Union. Le Comité travailla

avec succès, de concert avec le Bureau Central, pour que les vœux des Caisses Raiffeisen soient pris en considération lors de l'élaboration de la loi cantonale sur les Caisses d'épargne. La situation des Caisses du Bas-Valais est bonne ; quelques comités devraient cependant montrer davantage d'activité et ne pas laisser le travail entier au caissier.

Le Comité du **Groupement de la Suisse - Centrale** étudia dans une séance de Comité, le projet de fonds de secours, et préavisa négativement. Pas de nouvelles fondations à enregistrer.

Rapport du Conseil de surveillance

Conformément aux prescriptions statutaires, le Conseil de Surveillance, a procédé durant l'année, à plusieurs révisions partielles, ainsi qu'à une révision complète de la Caisse Centrale. La Société Fiduciaire et de Révision (S.A.), procéda ensuite durant quatre jours, à un examen minutieux de la comptabilité et du bilan.

Nous avons opéré des vérifications de la Caisse, des portefeuilles, fonds publics et effets, des garanties des débiteurs, des reconnaissances de comptes ; nous avons pu constater partout une concordance parfaite et un bon ordre.

En conséquence, nous ne pouvons que proposer l'adoption des comptes et bilan tels qu'ils sont présentés, avec décharge à l'administration.

Fribourg, le 30 mars 1923.

Au nom de Conseil de Surveillance :
SCHWALLER, président.

Rapport de révision

En exécution du mandat qui nous a été remis par le Conseil de Surveillance de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, d'examiner le bilan et le compte profits et pertes, au 31 décembre 1922, nous vous donnons ci-après un court rapport sur nos constatations :

«Le bilan et le compte de profits et pertes, au » 31 décembre 1922, annexé au présent rapport, est » conforme aux livres tenus régulièrement et correc- » tement, que nous avons examinés. En exécution du man- » dat qui nous a été confié, nous avons pu nous con- » vaincre de l'existence au 31 décembre 1922, des pièces » justificatives de Caisse, des titres et portefeuille. Au » surplus, nous constatons que les papiers-valeurs n'ont pas » été cotés au bilan au-dessus du cours de bourse, au » 31 décembre 1922, et qu'il n'a pas fallu procéder à » des amortissements sur les comptes-courants. La pro- » portion des moyens liquides, avec les engagements cou- » rants, correspond aux exigences qui, dans cet ordre » d'idées, sont imposées à l'Association, en sa qualité » de Caisse Centrale. Par une administration excessive- » ment prudente et sage, la Caisse Centrale des Caisses » Raiffeisen de la Suisse, mérite en tous points la con- » fiance qui lui est témoignée par ses déposants. »

Zoug et St-Gall, le 20 mars 1923.

Société Fiduciaire et de Révision (S.A.), à Zoug.

Les Caisses de l'Union suisse en 1922

Le nombre des Caisses affiliées a augmenté de seize, soit du 5,3 pour cent, et **atteint 318.** Par une augmentation de 1803, soit 7,4 pour cent, **le chiffre des membres passa à 26.169.** En tête figure Mels (St-Gall), avec 420 membres ; tandis que St-Saphorin ferme la liste avec 14 membres.

Le chiffre du bilan accuse une augmentation de 11,9 millions et ascende à **124,8 millions.** Waldkirch (Saint-Gall), ouvre la liste avec fr. 3,7 millions, et Erschwil-Beinwil (Soleure), la ferme avec fr. 16,153,85. Vingt-trois Caisses ont un bilan supérieur à un million, six à deux millions, et deux à 3 millions. Les vingt-trois Caisses relevées ci-dessus, se répartissent comme suit : St-Gall, 13 : Thurgovie, 4 ; Soleure, 3 ; Argovie, Lucerne et Fribourg, chacune une.

Le roulement est en diminution de cinq millions, environ, et ascende à **285,4 millions.** Pendant que la Caisse de Waldkirch atteint 15,5 millions, Vernayaz (Valais) tient le dernier rang avec fr. 19,000.

Le capital social total est de fr. **1,87 millions.** Comme l'expérience de plus de cinquante ans l'a prouvé dans les Unions de Caisses Raiffeisen de l'étranger, le capital social doit conserver toujours une certaine proportion, avec le montant des dépôts confiés. Il est à recommander que le montant de la part sociale soit élevé successivement jusqu'à fr. 100.

La Caisse d'épargne accuse une augmentation des dépôts de 5,5 millions et atteint **55,1 millions,** avec 72,721 carnets. L'avoir moyen par carnet passe de fr. 738 l'an dernier à fr. 759. La Caisse de Mels (St-Gall) a le plus grand nombre de déposants, soit 1745.

Les obligations et les dépôt à terme sont en augmentation de 3,8 millions et atteignent **35,5 millions** sur 17,893 titres. La moyenne par titre reste la même que l'an dernier, soit environ fr. 2000.

Les **comptes-courants créditeurs** sont en augmentation de 1,9 millions. Total fr. 29 millions. Le nombre des titulaires de comptes passe à 14,197 (12,183 l'an dernier).

Le solde du **compte des débiteurs** représenté par des prêts sur hypothèque, nantissements, cautionnements, est de fr. **81,1 millions** (71,9 millions en 1921). De ce chiffre, 5 millions sont investis en fonds publics.

Les **comptes - courants débiteurs** ascendent à fr. 40,2 millions, dûs par 6941 débiteurs.

Compte de profits et pertes. — Le bénéfice net de toutes les Caisses est de **Fr. 435,348.90**, soit 0,35 pour cent environ du chiffre du bilan. Comme les frais généraux n'ascendent généralement à peine au 0,50 pour cent du bilan, les Caisses ne travaillent en moyenne qu'avec une marge d'intérêt de 1 pour cent seulement. Le déficit de fr. 808,87 provient comme habituellement en grande partie des frais de fondation.

Les **réserves** des Caisses atteignent à **Fr. 2,621,777.53** Niederhelfenschwil (St-Gall) a la plus forte réserve, avec fr. 93,361,71 ; celles de six Caisses sont également supérieures à fr. 50,000. Le capital social et les réserves constituent le 3,75 pour cent du chiffre des dépôts, contre 3,5 pour cent l'année précédente. Etant donné

la responsabilité illimitée des sociétaires, la garantie pour les dépôts confiés dépasse toujours le 100 pour cent, en sorte que les placements auprès de nos Caisses offrent le maximum de garanties désirables.

Nous ne terminerons pas le rapport du XXme exercice de notre Association sans jeter un coup d'œil rétrospectif et sans exprimer l'expression de nos vifs remerciements à nos nombreux amis et collaborateurs. Réjouissons-nous du magnifique résultat de cette première étape ! Si modeste à ses débuts, notre association a pris aujourd'hui l'envergure d'une grande organisation nationale, considérée comme un levier puissant pour l'émancipation et le bien-être de notre classe moyenne.

Dans un esprit de solidarité, de sacrifice mutuel, nos Caisses Raiffeisen travaillent discrètement pour le bien général. Elles épargnent annuellement au peuple de nos campagnes plus d'un million d'intérêts qui reste dans nos villages. En favorisant l'épargne, la petite propriété, en soutenant et en aidant les humbles a qui elles donnent la force et la confiance pour marcher de l'avant, elles contribuent à assurer à notre chère patrie, une situation saine et robuste de sa classe agricole !

« Chaque commune devrait posséder son institution de crédit, basé sur la coopération de chacun, et administrée sur les bases du système Raiffeisen » lisait-on dernièrement dans l'organe officiel de l'Union Suisse des Paysans. Voilà le but vers lequel nous voulons diriger nos efforts. Inspirons-nous de l'idéal de notre cause, travaillons, persévérons dans notre tâche, et que chaque hameau de notre pays puisse profiter des avantages de nos Caisses locales de Crédit Mutuel.

Compte de profits et pertes 1922

	Recettes	Dépenses
Report de 1921	1,033.87	
Intérêts des comptes-courants et des créanciers, commis.	114,168.41	184,873.10
Intérêts des Fonds publics .	242,167.25	
Intérêts des obligations. . .		30,127.30
Produit du portefeuille . .	28,711.35	
Produit des coupons à l'encaissement	718.55	
Divers frais généraux et salaires		64,943.39
Réparations au bâtiment . .		9,908.30
Ports, téléphones, etc . . .		2,955.84
Abonnements	777.25	
Révisions	7,627.50	
Comités de Direction et de Surveillance		5,140.45
Frais de voyage		7,347.85
Amortissement sur l'immeuble		1,000.—
Amortissement du mobilier .		2,021.25
Impôts, incl. impôt de guerre entier (1921-24). .		14,079.65
Bénéfice de l'exercice . . .		72,807.05
	395.204.18	395,204.18

Répartition du bénéfice

Bénéfice de l'exercice . . .	72,807.05	
Intérêt aux parts sociales . .		
907,000.— à 5 % pour 1 an.		45,350.—
169,500.— à 5 % pour 6 mois		4,237.50
Versement au fonds de réserve		20,000.—
Report sur compte nouveau .		3,219.55
	72.807.05	72.807.05

Mouvement général

de la Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses de Crédit mutuel, pour 1922

Doit		*Avoir*
42,313,608.43	Caisse	42,330,016.43
85,369,226.66	Banques	84,954,249.81
17,080,237.78	Portefeuille	16,965,098.83
47,217,472.25	Comptes-courants	49,294,246.32
2,561,287.35	Créanciers	2,333,106.85
124,200.—	Obligations	350,600.—
19,429,062.10	Fonds publics	17,550,170.50
193,769.—	Lombard	447,804.—
23,911.05	Intérêts d'obligations	30,128.80
43,775.—	Int. des parts sociales	49,587.50
778,728.20	Coupons à l'encais.	777,364.75
103,478.—	Cautionnements	103,478.—
24,832.45	Dép. de livres et matér.	24,068.60
8,035.50	*Raiffeisenbote* et *Messager*	8,035.50
2,021.25	Compte mobilier	2,021.25
1,000.—	Parts sociales	169,500.—
—	Fonds de réserve	20,000.—
1,090,683.35	Cte de profits et pertes	1,092,869.03
1,785,000.—	Effets lombards	1,700,000.—
1,491,070.25	Traites et remises	1,438,052.45
	Immeuble de l'Union	1,000.—
3,000.—	Comptes divers	3,000.—
219,644,398.62		219,644,398.62
Mouvement général pour 1922		219,644,398.62
» » 1921		188,428,167.43
Augmentation pour 1922		31,216,231.19

Statistique des Caisses Raiffeisen Suisses 1903-1922

Année	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Roulement Fr.	Bilan Fr.	Carnets d'épargne	Dépôts d'épargne Fr.	Réserves Fr.
1903	25	1740	6,037,707.73	1,765,817.39	2323	526,953.76	10,581.39
1904	38	2455	9,896,497.38	3,415,186.64	3878	1,368,260.—	10,053.24
1905	49	3292	13,697,274.50	5,297,844.40	5633	2,246,882.09	41,239.15
1906	61	4905	15,678,817.—	6,922,303.—	8192	3,071,059.60	69,658.35
1907	74	5533	22,619,703.15	9,317,554.01	10412	4,296,578.66	98,305.03
1908	94	6637	26,655,990.78	11,997,061.72	13483	5,488,940.72	137,322.09
1909	108	7573	36,552,978.25	15,668,098.83	17816	7,260,667.56	187,539.56
1910	139	9402	46,137,886.36	19,941,819.39	22337	9,239,938.07	244,442.38
1911	154	10021	52,408,041.40	22,827,873.34	24413	10,428,555.96	301,385.26
1912	159	10739	57,023,987.75	25,535,248.88	27214	11,574,870.05	390,293.76
1913	166	11507	50,220,170.25	27,444,310.81	29549	12,832,339.90	474,880.74
1914	178	12363	47,254,453.37	29,747,239.44	30901	13,918,638.08	561,643.63
1915	183	13029	54,246,375.07	32,112,506.26	33627	15,298,354.54	661,519.97
1916	195	13867	83,981,027.56	37,909,412.47	37817	17,780,139.73	779,175.79
1917	208	14904	115,486,946.95	46,552,374.54	41739	21,434,105.81	927,718.27
1918	224	16784	197,354,686.32	65,864,025.32	46247	30,237,432.57	1,125,162.58
1919	250	18976	263,829,599.09	85,354,323.65	55265	38,643,068.96	1,418,320.10
1920	271	21593	279,078,171.48	100,508,761.46	61725	45,155,186.63	1,732,359.54
1921	302	24366	290,683,399.99	112,852,366.23	67185	49,602,623.77	2,136,240.25
1922	318	26169	285,449,902.31	124,841,645.66	72721	55,143,313.58	2,621,777.53

Caisses affiliées à l'Union Suisse au 31 décemcre 1922

Au 31 décembre 1921 : 302
Augmentation en 1921 :

ARGOVIE. — Gipf-Oberfrick, Safenwil, Wurenlos, Zeihen.

FRIBOURG. — Bonnefontaine, Praroman, Villaraboud.

SOLEURE. — Erschwil, Obergösgen.

SAINT-GALL. — Häggenschwil, Mosnang.

THURGOVIE. — Frauenfeld.

VAUD. — Goumoens-la-Ville, Sassel.

VALAIS. — Glis, Turtmann.

soit : 16

Au 31 décembre 1922 : 318

D'entre les nouvelles caisses, **11** sont de langue allemande et **5** de langue française.

Les **318** caisses affiliées se répartissent comme suit :

Suisse allemande : **229** caisses.
Suisse française : **86** caisses.
Suisse italienne : **1** caisse.
Suisse romanche : **2** caisses.

Bilan au 31 Décembre 1922

de la Caisse centrale de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

Bénéfices répartis

Actif		*Passif*
56,127.23	Caisse et chèques postaux	—
1,347,592.79	Banques	346,594.36
793,404.10	Portefeuille	—
5,914,923.13	Comptes-courants (Caisses affiliées)	5,879,184.20
—	Créanciers	4,157,822.30
—	Obligations	727,600.—
4,462,954.10	Fonds publics	—
—	Intérêts des obligations	15,509.85
—	Intérêts des parts soc.	49,587.50
4,815.95	Coupons à l'encaissement	—
107,148.—	Cautionnements	107,148.—
4,040.06	Dépôt de livres et matériel	—
1.—	Mobilier	—
—	Parts sociales	1,076,500.—
—	Fonds de réserves	100,000.—
	Effets lombards, traites et remises	397,840.60
—	Profits et pertes	3,219.55
170,000.—	Bâtiment de l'Union	—
12,861,006.36		12,861,006.36

Traduction H. Serex. *Secrétariat de l'Union.*

Pensée

Gardez-vous de tomber dans l'erreur que plusieurs ont du crédit ; c'est-à-dire de regarder comme à vous tout ce que vous possédez, et de vivre en conséquence. Pour prévenir ce faux calcul, tenez à mesure un compte exact, tant de votre dépense que de votre recette. Vous découvrirez alors avec quelle étonnante rapidité une addition de menues dépenses monte à une somme considérable et vous reconnaîtrez combien vous auriez pu économiser dans le passé, et combien vous pourriez économiser pour l'avenir, sans vous occasionner une grande gêne.

FRANKLIN.

Imprimerie A. Bovard et A. Jaunin, Lausanne.